

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 219

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 25 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On s'interroge sur l'opportunité de faire valoir les « principes républicains » dans le cadre de la pratique sportive ; les sportifs exercent une discipline et il est inadéquate d'y fonder des réflexions d'ordre politique ou idéologique.